



Le Bulletin Syndical

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



SNUipp-FSU 15

Numéro 60 septembre octobre novembre

Prix : 0,5 €

Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 08 09 2008

EDITO

SOMMAIRE :

- Page 1 : EDITO
- Page 2 : Infos SNUipp Cantal
Mercredis libérés
- Page 3 : Compte-rendu CAPD 29/08/08
- Page 4 : Information/débat public
Compte-rendu CTPD 29/08/08
- Page 5 : Guide des parents
Revalorisation des pensions
Droit d'accueil
- Page 6 : Bulletin d'adhésion
- Page 7 : Autorisation de prélèvement
- Page 8 : Lettre aux parents

"Le Bulletin Syndical"
SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Institu-
teurs, Professeurs des écoles et PEGC

Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

Pour une rentrée réussie en Darcosie...

A l'heure où j'écris, chacun aura fait face à une rentrée d'un genre un peu particulier avec son lot d'incertitudes; celles bien sûr liées à l'exercice de notre métier : l'application des nouveaux programmes, la mise en place des nouveaux horaires mais également celles qui en découlent : Comment mettre en place le soutien en l'absence de transport scolaire dans les écoles de campagne ? Comment gérer la nécessaire garderie lorsque les parents ne sont pas disponibles ?

Comment remplacer l'AVS qui n'a pas été renouvelé cette année ?

Tous ces aléas hypothèquent d'autant notre école car ils se surajoutent à des difficultés déjà bien présentes; celles des parents de nos élèves qui ont déjà assez à faire face à la baisse du pouvoir d'achat et aux difficultés d'emploi, celles des élus locaux sur lesquels repose le désinvestissement de l'état ...

Ces quelques malheureux constats ne doivent pas nous empêcher de continuer à nous battre pour l'école que nous souhaitons : celle qui réduirait les inégalités et irait à l'encontre du déterminisme social.

Ne nous leurrions pas, cela ne se fera pas avec les maigres moyens qui nous sont impartis, aussi l'implication du plus grand nombre d'entre nous dans le combat syndical demeure une impérieuse nécessité.

...substituons au très libéral « débrouillez-vous » le nécessaire « unissez-vous dans un SNUipp mobilisé »

Serge JULLE

JEUDI 11 SEPTEMBRE RASSEMBLEMENT

A PARTIR DE 17H30

DEVANT L'INSPECTION D'ACADEMIE

Dans le cadre de l'action nationale unitaire :

Suppression de postes (13500 pour la rentrée 2009 dont 6000 dans le primaire), suppression de 2 heures de cours dans le primaire, nouveaux programmes, passage des bac PRO en 3 ans...

COMPTE-RENDU CAPD 29/08/08

Inéats / exéats

3 collègues intègrent le Puy de Dôme : Gillet Maryline, Malderez Isabelle et Dacruz Béatrice

1 collègue intègre l'Ille et Vilaine : Galley Myriam et 1 part dans la Loire : Fouchecourt Marion

Le SNUipp est intervenu afin de demander que les règles de barème concernant les inéats/exéats puissent être les mêmes d'un département à l'autre afin de respecter l'équité et la transparence de ces demandes.

Direction de la SEGPA de St Flour : Mme Monier
Vaissyere prend le poste sur délégation rectorale

Une **suspension de séance** a été demandé par les syndicats au moment des dernières affectations car l'administration, pour des « raisons de service », souhaitait ne pas attribuer un poste au barème mais pour des contraintes extérieures à l'enseignement dans le premier degré. Nous avons montré notre opposition à ce choix en signalant que nous quitterions la séance si cette décision était maintenue. Un accord a pu être trouvé respectant les règles mais aussi le bon fonctionnement du service.

Permutations

Martello Estelle (CLIS P Doumer) permute avec Escot Sep Séverine (SEGPA La Ponétie)

Marcon Hélène (adj Rageade) permute avec Tuffery Nadège (dir. Rageade)

Base Elèves : Retrait des champs

Le SNUipp, hostile au fichage systématique de tous les élèves et dont les multiples actions avec d'autres organisations syndicales et fédérations de parents ont permis la suppression de plusieurs champs (on peut se demander à ce propos, quel intérêt l'administration peut encore trouver à la constitution de ce fichier), s'est interrogé sur la diffusion par certaines écoles d'une fiche de renseignements en direction des familles avec toujours les mêmes champs devenus facultatifs.

En effet, il semblerait que les écoles à qui un code d'accès avait été attribué et qui ne sont pas entrées immédiatement dans le dispositif, se retrouvent avec un code confidentiel provisoirement inactif. Ainsi, elles ne peuvent télécharger le nouveau document réactualisé à compléter par les familles.

Est alors distribué l'ancien document, offert lors de la formation, avec tous les renseignements dont Base-élèves n'a plus forcément besoin mais que le site se fera un plaisir de saisir puisque rien ne précise aux parents quels sont les champs obligatoires et facultatifs qu'ils doivent compléter.

Le SNUipp, pour qui la lettre de présentation de Base-élèves n'indique pas suffisamment clairement l'obligation du directeur à fonctionner avec ce dispositif invite les collègues à signaler aux familles, au moyen d'astérisque ou autre, quels sont les champs réellement obligatoires au travers d'un courrier d'accompagnement mentionnant le devoir du fonctionnaire d'Etat.

Nous vous rappelons la suppression des champs annoncée par le Ministre au mois de juin qui est devenue effective.

Champs retirés à cette rentrée :

Parents

Situation familiale (Célibataire Concubinage Divorcé Marié Pacsé Séparé Veuf)

Informations professionnelles

Profession

PCS

Année en cours

Absentéisme signalé

Particularités

Besoins éducatifs particuliers

Projet d'accueil individualisé

Assistance pédagogique à domicile (SAPAD)

RASED (plus de 3 mois)

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Matériel pédagogique adapté

Modalité de scolarisation

Temps de scolarisation

Auxiliaire de vie scolaire individuel

Champs retirés lors de la nouvelle version d'octobre :

Compétences, attestations et acquis

Langue vivante

Langue régionale

Brevet informatique et internet niveau

Certaines compétences validées

APER

AFPS

Aide personnalisée en primaire: Xavier Darcos recommande aux élus locaux de se «débrouiller»

«Débrouillez-vous!» C'est la réponse de Xavier Darcos, le ministre de l'Education, aux élus locaux s'inquiétant des difficultés de mise en place de deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée en primaire.

Le ministre a répété lors de sa conférence de rentrée qu'il ne «différerait pas» sa réforme, jugeant que les «difficultés» se situent «essentiellement dans les communes rurales».

Difficulté pour trouver la tranche horaire adéquate

La mesure prévoit de supprimer le mercredi matin et de faire passer le nombre d'heures hebdomadaires en classe normale de 26 à 24. En revanche, les écoliers les plus en difficulté pourront bénéficier de deux heures d'aide personnalisée.

C'est la mise en place concrète de cette mesure qui pose problème. Les établissements et communes doivent en effet trouver les tranches horaires adéquates pour placer cette aide. Le matin avant la classe, la pause de midi, après 16h30 ou encore le mercredi matin font partie des pistes envisagées.

Problème de restauration ou de transport

Mais des difficultés de transport ou de restauration scolaire pourraient handicaper certaines communes, notamment rurales. L'Association des maires de France (AMF) avait d'ailleurs demandé en juillet de repousser d'un an la réforme.

En ce qui concerne la mise en place par les enseignants de ces heures d'aides personnalisées, prenons notre temps et laissons venir les informations que devraient nous proposer les IEN dans chaque circonscription sous forme, peut-être de conférence pédagogique. (conférences qui, en l'absence d'ordre de mission, peuvent se transformer en salles de chaises vides)

Le SNUipp vous accueille :

Tous les jours de la semaine, des permanents sont au bureau du SNUipp pour répondre à vos questions, recueillir vos idées, vos demandes... Ces personnes sont des enseignant(e)s comme vous, qui ont accepté de consacrer quelques heures par semaine à la vie syndicale.

Qui sont-ils, quand les joindre?**Permanences SNUipp pour 2008/2009**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mercredi: de 8h30 à 12h00

Tél: 04 71 64 03 35

LUNDI	Nicole Milhau , enseignante en maternelle à Naucelles Claire Van Theemst , enseignante en primaire au Rouget
MARDI	Serge Julle , maître E, RASED de Massiac
MERCREDI	Nathalie Moncanis , enseignante spécialisée, UPI La Jordanne
JEUDI	Emeric Burnouf , enseignant, IME Mauriac
VENDREDI	Julien Barbet , animateur informatique St Flour Lionel Maury , brigade congés Aurillac

Liste des mercredi libérés

10 septembre 2008	14 janvier 2009
24 septembre 2008	04 février 2009
15 octobre 2008	11 mars 2009
19 novembre 2008	25 mars 2009
10 décembre 2008	13 mai 2009
	10 juin 2009
	24 juin 2009

CRÉER DES LIENS...

Tous les numéros du "Bulletin Syndical" sont adressés aux syndiqués. Des envois exceptionnels, dont ce numéro à de la rentrée, parviennent à l'ensemble des personnels et aux écoles.

- Le bulletin permet de rendre compte de l'activité syndicale et des **réunions paritaires**. L'objectif étant d'assurer la **transparence** des opérations et le **contrôle** de la profession sur les décisions prises par l'Administration à l'issue de ces réunions.
- Le «Bulletin syndical» contribue à l'organisation de la nécessaire action collective.
- Le «Bulletin syndical» est un outil au service de la réflexion commune.

Il est financé par les cotisations des adhérents et publié grâce au dévouement de nombreux militants, actifs et retraités, qui en assurent la rédaction, le pliage, l'étiquetage, la gestion administrative...

Participez à cette oeuvre collective, syndiquez-vous !

Un outil indispensable pour exercer notre métier

Comment fonctionne le Conseil d'école ? Qu'est ce que le RASED ? Le livret scolaire est-il imposé ? Quel budget pour l'école ? Quelle responsabilité de l'enseignant ? Les transports, les accidents ? Admission des élèves, que fait-on ? Intégration des enfants handicapés ? L'utilisation des locaux scolaires ? La répartition des effectifs par classe ? Et mon avancement de carrière ? etc...

Le "Kisaitou"

(ou presque)

Mémento administratif du SNUipp Instits et profs d'école répond à vos questions.

Le "Kisaitou" est disponible à la section départementale en version livre avec son CD-ROM qui contient l'intégralité des textes réglementaires.

Vous pouvez faire vos commandes. Nous vous retournerons le mémento.

Prix syndiqués : 25 €

Prix grand public : 30 €

BON de COMMANDE

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

commandeexemplaire(s) du "Kisaitou"

verse :€ (chèque à l'ordre du SNUipp-FSU)

Lors d'une réunion intersyndicale fin août, nous avons souhaité partager avec les parents et les élus nos inquiétudes mais aussi les informations à notre disposition concernant la mise en place de la semaine de 24 heures et des nouveaux programmes.

Cette réforme n'est pas une demande de notre part. Il nous est demandé de l'appliquer sans donner notre avis bien que nous sachions qu'elle est irréalisable, elle va créer des disparités de plus en plus grandes et met en opposition les parents, les enseignants et les élus.

Notre priorité reste, pour tous, les enfants, c'est pourquoi nous vous convions à participer à une réunion d'information débat public sur l'avenir de l'école. Parlez-en autour de vous et venez nombreux

QUE DEVIENT NOTRE ECOLE ?

- **suppression de 2 heures d'enseignement**
- **mise en place du soutien hors temps scolaire**
- **programmes scolaires**

INFORMATION / DEBAT PUBLIC

CENTRE LEYMARIE

10 rue cinq arbres

MERCREDI 10 SEPTEMBRE

20H30

Proposé par des syndicats d'enseignants (CGT éduc'action, SGEN-CFDT, SNUipp, SUD éducation), l'association de parents d'élèves FCPE et des associations partenaires de l'école : PEP, FAL, DDEN

**Vous qui êtes concernés par l'école,
venez vous informer et débattre**

Compte-rendu du CTPD du 29 août 2008

Notre nouvel Inspecteur d'Académie, Monsieur Frédéric GILAR-DOT, ne prenant ses fonctions qu'au 1^{er} septembre 2008, la séance fut présidée par Monsieur FOSELLE, Secrétaire Général de l'IA.

Il a tout d'abord été rappelé les ouvertures et fermetures d'ores et déjà décidées :

OUVERTURES

- Carlat : 1 poste
- Leucamp : ½ poste
- Leyhnac : ½ poste
- Collège Jules Ferry – Enfants du voyage : 1 poste
- RAD Hugo Vialatte : 1 poste
- Décharge syndicale : ½ poste
- Support congé longue durée : 1 poste

FERMETURES

- Maître G Maurs : 1 poste
- Maître G Arpajon : 1 poste
- Maître G Alouettes : 1 poste
- Maître G Murat : 1 poste
- Maître G St Flour : 1 poste
- Maître G Mauriac : 1 poste
- Maître G Riom-ès-montagnes : 1 poste
- Psychologue scolaire – Hugo Vialatte : 1 poste
- CDDP : 1 poste
- Modulateur : 1/2 poste *conformément au décret du 4 août, suite à la réduction de la semaine scolaire)*

Il restait donc à l'administration comme « marge de manœuvre » pour préparer cette rentrée, 4 postes et demi à pourvoir. Celle-ci a donc décidé d'ouvrir les postes suivants :

- Thioleron – St Flour : 1 poste
- Vebret : ½ poste
- Brigade langue Mauriac (*secteur de Vebret*) : ½ poste
- Brigade langue Aurillac : ½ poste
- Brigade départementale Aurillac : 2 postes

Suite à nos interrogations sur la volonté affichée d'ouvrir des postes de brigade langue, il nous a été fait part d'une modification des textes concernant l'emploi de contractuels étrangers pour l'enseignement des langues. Leur contrat passe désormais de 18h à 12h d'enseignement hebdomadaire, pour un maximum de 6 ans d'exercice.

En dépit d'une longue discussion, nous n'avons rien pu obtenir pour l'école de Prunet qui s'apprête à vivre une rentrée des plus compliquée. Aucune négociation ne fut possible, malgré toutes les propositions que nous avons pu émettre. L'administration a bel et bien campé sur sa position de départ sans laisser un pouce de terrain.

Malgré tout, la rentrée 2008 se passe dans des « circonstances ordinaires », et « la situation n'est pas catastrophique ». Après tout à Prunet, « il reste 2 postes ». Cynisme, vous avez dit cynisme ?

Le SNUipp et la CGT ont voté contre, le SE-UNSA s'est abstenu.

Vos représentants SNUipp au CTPD : Richard GAILLARD et Emeric BURNOUF

Xavier Darcos est un grand communicant

Guide des parents : de la poudre aux yeux.

Darcos vient d'envoyer à chaque famille un "guide des parents" où il essaye de vendre ses réformes. Nonobstant le coût il fait assaut de démagogie et par exemple ne fait jamais référence aux réseaux d'aide. Où les enseignants vont-ils prendre dans les nouveaux horaires (24 heures sur 24) les 8 récréations de demi-journées qui doivent durer au moins un quart d'heure chacune ?

Justification de la diminution des horaires annuels : où est la place de l'élève.

Notre ministre a répondu que nous restions avec un horaire annuel parmi les plus élevés d'Europe. Ce qui n'est pas faux, mais permet de laisser dans l'ombre une question très importante lorsqu'on prend en compte les spécialistes des rythmes scolaires, à savoir que notre journée scolaire est trop longue (et nettement plus que la quasi totalité des autres pays comparables) ce qui ne rend pas optimum – loin s'en faut – les apprentissages. Alors que dans la plupart des pays les horaires de chaque journée sont nettement moins chargés, mais le nombre de jours de classe beaucoup plus élevé (188 jours en Finlande, 190 en Grande-Bretagne, 200 en Italie et au Japon contre...140 désormais en France). Ah, c'est sûr, ce n'est pas Xavier Darcos qui mettra l'enfant ou même l'élève au "centre" du système éducatif.

Présentation des nouveaux horaires du primaire : comment faire plus avec moins.

Dans un article du " Monde " du 18 juillet (" Le sarkozysme est l'allié de l'école "), Xavier Darcos affirmait déjà que la politique menée par Nicolas Sarkozy " permet de donner plus à ceux qui ont moins : plus aux élèves de l'école primaire, avec les deux heures hebdomadaires de soutien personnalisé ". En réalité tous les élèves ont désormais deux heures d'enseignement en moins (24 heures au lieu de 26 heures) sauf ceux "en difficulté" qui ont toujours 26 heures hebdomadaires d'enseignement : 24 heures plus 2 heures "supplémentaires"...). Décidément, le ministre n'a pas seulement des difficultés avec le passé antérieur, mais aussi avec le calcul le plus élémentaire.

Publicité sur les ondes concernant la réforme du primaire : affligeant!

Samedi matin, le réveil n'a pas sonné, il est déjà 8 heures. Un père se lève inquiet à l'idée que sa fille soit en retard à l'école. Elle lui répond alors que ce n'est pas grave car il n'y a plus école le samedi matin. Merci Monsieur Darcos de penser que la France entière se résume à Paris et à son rythme scolaire (pour notre part, il y a déjà des années que nous ne faisons plus sonner notre réveil le samedi matin). Merci de mettre l'élève au centre du dispositif, nous n'aurions quand à nous jamais pensé que le fait de faire la grasse matinée le samedi matin allait permettre aux élèves de mieux réussir. Merci de dépenser l'argent de l'état pour des choses essentielles : une publicité vantant les mérites d'une réforme pourtant bien acceptée et que vous aviez pris le temps de mettre en place. Tout ceci justifie sans hésitation la suppression de 13800 postes d'enseignants l'année prochaine dont 6000 dans le primaire faute de moyen dans les caisses de l'état.

Revalorisation de 0,8% des pensions, c'est insuffisant !

0,8% c'est insuffisant !

Le gouvernement vient de confirmer la revalorisation de 0,8% des pensions du régime général, des fonctionnaires et des militaires. C'est une première, mais insuffisante réponse aux fortes mobilisations des retraités au printemps dernier et un appel à poursuivre l'action. Pour 2008, les retraités verront leurs revenus revalorisés de 1,36% en moyenne, alors que l'inflation frôle les 4%.

C'est inacceptable !

Pour une pension moyenne cette mesure va représenter 12 euros, loin de compenser la hausse des dépenses contraintes qui viennent d'intervenir- électricité + 2%, gaz + 5% - les hausses de l'alimentation, les dépenses de santé...

Il nous avait promis le service minimum, il fait pire !

LE DROIT D'ACCUEIL

La loi créant un droit d'accueil à l'école primaire pendant le temps scolaire, en cas de grève ou d'"absence imprévisible" a été publiée au Journal Officiel le 21 août. Elle impose aux communes d'organiser l'accueil des élèves des écoles primaires, publiques ou privées sous contrat, lorsque la proportion des enseignants grévistes dans une école dépasse 25% de l'effectif. Le texte oblige, aussi, les enseignants grévistes à se signaler à leur hiérarchie 48 heures avant le début du mouvement.

Ce texte porte un coup dur au droit de grève, mais ce n'est pas tout.

La cerise sur le gâteau, c'est que ce droit d'accueil est étendu en cas d' « absence imprévisible » d'un professeur et de son non remplacement par l'administration. Le deux heures de soutien par semaine et la mise en place des stages de remise à niveau nous font craindre un avenir sombre pour le RASED. Cette fois-ci, on peut se demander si la loi sur le droit d'accueil ne va pas ouvrir la porte à des suppressions massives des postes de remplaçants.

Xavier Darcos ne cesse de clamer que ces réformes vont satisfaire élèves et parents. Je pense plutôt qu'elles sont là dans le but de satisfaire un objectif purement comptable et économique, celui de supprimer 40.000 postes d'enseignants sur les trois ans à venir (calculs faits par la FCPE).

Informations vers les parents

Vous trouverez dans ce bulletin plusieurs suppléments, dont une lettre adressée aux parents d'élèves. Vous pouvez la photocopier et la faire passer par les élèves pliée et agrafée ou la distribuer directement aux parents présents à la sortie des classes, occasion de discuter avec eux des problèmes de cette rentrée, ou l'afficher à la vue du plus grand nombre. Il est primordial que les parents comprennent que ce qui arrive dans l'éducation nationale nous est imposé, que nous n'avons pas demandé à faire deux heures de moins par semaine comme certains le pensent, ni à changer les programmes.

LETTRE AUX PARENTS

Madame, monsieur,

Pour vous et votre enfant, c'est la rentrée. Peut-être la première... C'est toujours un moment important. Nous vous souhaitons la bienvenue. Nous allons mettre en place les meilleures conditions pour qu'il s'étonne, expérimente, réfléchisse, persévère, qu'il apprenne et grandisse. Nous savons comme vous combien l'acquisition des savoirs est décisive pour lui et son avenir. C'est notre métier.

Nous tenons en cette rentrée à attirer votre attention sur les profonds bouleversements liés aux décisions ministérielles prises dans la précipitation et sans concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. D'abord les nouveaux programmes. Programmes qui font l'impasse sur le développement de l'enfant, les activités de réflexion et de compréhension. Ils sont plus lourds et pourtant ... ils devraient se mettre en place avec un nombre réduit d'heures d'enseignement puisque la suppression du samedi matin se traduit par la baisse de deux heures d'enseignement par semaine.

Le ministre de l'Education Nationale prétend réduire le nombre d'élèves rencontrant des difficultés en mettant en place des heures de soutien ou des stages pendant les vacances. Nous savons au contraire que les actions de prévention et de traitement des difficultés scolaires se conçoivent essentiellement pendant le temps scolaire. C'est pourquoi il faudrait pouvoir travailler en petits groupes, au cours de l'année scolaire lorsque se jouent des apprentissages décisifs. Cela permettrait de déceler rapidement des difficultés d'apprentissage et à l'échec scolaire de ne pas s'installer. C'est ce que nous demandons avec force en revendiquant plus de maîtres que de classes et des enseignants spécialisés présents pendant le temps scolaire dans toutes les écoles.

Au trouble profond que provoquent ces mauvaises décisions s'ajoute l'annonce de la suppression de 13 500 postes dans l'Education Nationale à la rentrée prochaine. Depuis plusieurs années le nombre d'élèves augmente dans les écoles : les annonces de suppressions de postes sont d'autant plus inacceptables !

Pour la réussite des élèves, d'autres choix sont nécessaires : réduire les effectifs par classe, développer le travail en équipe, mettre en place des dispositifs d'aide sur le temps scolaire, assurer une formation initiale et continue des enseignants de qualité... Dans les jours et les semaines qui viennent, nous vous proposerons de multiples initiatives pour construire ensemble l'école dont nos enfants ont besoin.

Cordialement, SNUipp

Bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU 2008-2009

Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- au développement du service public d'éducation
- Plus nombreux, plus forts, et plus unis, nous serons davantage en mesure de résister et de proposer une école de la réussite pour tous

Je demande au SNUipp Cantal de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Cantal.

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

e-mail :

Établissement d'exercice :

Fonction : Corps : Échelon : Indice :

Montant de la cotisation : €
(voir tableau ci-dessous)

Mode de paiement choisi : chèque global
 prélèvement automatique en 8 mensualités
joindre obligatoirement l'autorisation et la demande de prélèvement
(page suivante) et un RIB

Date : Signature :

Cotisations 2008-2009 = indice x 0,278

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit. Adjt	94,52	98,97	101,47	103,42	106,20	108,14	110,64	116,48	122,32	130,10	142,89
PE Adjt	96,74	104,25	109,53	115,37	121,76	129,55	137,33	147,34	157,35	169,86	182,65
Instit.Dir CU	97,58	102,03	104,53	106,47	109,25	111,20	113,70	119,54	125,38	133,16	145,95
PE Dir CU	99,80	107,31	112,59	118,43	124,82	132,61	140,39	150,40	160,41	172,92	185,70
Instit. Dir 2/4 cl	101,19	105,64	108,14	110,09	112,87	114,81	117,32	123,15	128,99	136,78	149,56
PE Dir 2/4 cl	103,42	110,92	116,20	122,04	128,44	136,22	144,00	154,01	164,02	176,53	189,32
Instit. Dir 5/9 cl	105,08	109,53	112,03	113,98	116,76	118,71	121,21	127,05	132,88	140,67	153,46
PE Dir 5/9 cl	107,31	114,81	120,10	125,93	132,33	140,11	147,90	157,90	167,91	180,42	193,21
Instit. Dir + 10 cl	107,86	112,31	114,81	116,76	119,54	121,49	123,99	129,83	135,66	143,45	156,24
PE Dir + 10 cl	110,09	117,59	122,88	128,71	135,11	142,89	150,68	160,68	170,69	183,20	195,99
Instit.AIS - IMF	98,69	103,14	105,64	107,59	110,37	112,31	114,81	120,65	126,49	134,27	147,06
PE AIS-PE MF	100,91	108,42	113,70	119,54	125,93	133,72	141,50	151,51	161,52	174,03	186,82
Inst CPC-IMFAIEN	105,92	110,37	112,87	114,81	117,59	119,54	122,04	127,88	133,72	141,50	154,29
PE CPC - PEMFAIEN	104,25	111,76	117,04	122,88	129,27	137,05	144,84	154,85	164,85	177,36	190,15
PE Dir SEGPA	110,64	118,15	123,43	129,27	135,66	143,45	151,23	161,24	171,25	183,76	196,55
PE Dir EREA	130,10	137,61	142,89	148,73	155,12	162,91	170,69	180,70	190,71	203,22	216,01
PE Hors classe	137,33	155,40	166,80	178,20	192,93	205,72	217,40				

Mi-temps et temps partiel:

70 % de la cotisation

PE 1 : 33,00 €

PE 2, Congé parental,
DISPO: 71,50 €

Retraités instits : 73,50 €

Retraités PE et PEGC :
90,00 €

AVS-EVS : 33,00 €

PEGC : cotisation harmo-
nisée au niveau académique

POUR 100 € DE COTISATION, VOUS NE PAYEZ QUE 33 € !

Vous êtes imposable sur le revenu :
66 % de votre cotisation syndicale 2008-2009
sera déductible de vos impôts sur le revenu
2009

Vous n'êtes pas imposable sur le revenu :
Votre cotisation syndicale sera de 71.50 € *
(montant de la part nationale)

*sur présentation de l'avis d'imposition 2007

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte.
Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
412 457

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp CANTAL
Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix
15 000 AURILLAC

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER (éventuellement désignation du guichet)

.....
.....
.....

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etabl.	guichet	codes	N° du compte	Clé RIB

A _____ le _____
Signature

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

mois trimestre semestre changement de banque à compter du

La présente demande de prélèvement est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

Désignation de la personne devant payer :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____

Nom et adresse de l'établissement bancaire du tiré (éventuellement désignation du guichet)

.....
.....
.....

Désignation de l'organisme créancier

SNUipp CANTAL
Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix
15 000 AURILLAC

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etabl.	guichet	codes	N° du compte	Clé RIB

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Libertés.

A _____ le _____
Signature

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
412 457

Prière de compléter, dater et signer les deux parties de cet imprimé et de les remettre à votre créancier sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de la Caisse d'Epargne (RICE).